



Déclaration liminaire des membres FSU 67
au CHSCTD 67 du 18 décembre 2015

Madame l'Inspectrice d'Académie, Monsieur le Secrétaire général,

Après les attentats du 13 novembre à Paris, l'état d'urgence a été prolongé pendant trois mois dans notre pays. Les établissements scolaires ont donc été destinataires de consignes de sécurité renforcée. La sécurité des élèves est une préoccupation quotidienne des enseignants. Elle est donc au centre de notre métier.

Toutefois, la FSU déplore que ces préconisations ne tiennent pas compte des réalités du terrain. En effet, elles sont impossibles à mettre en place : une directrice, un directeur d'école, sont avant tout des enseignants et non des policiers. Comment pourraient-ils soumettre une personne à un contrôle d'identité ? Comment contrôler visuellement des sacs sans créer l'attroupement dont on nous dit qu'il doit être évité ?

Comment contrôler les entrées et sorties d'un établissement alors même que l'accès est donné à d'autres personnes que des personnels de l'Education nationale ?

La FSU demande donc que des consignes en adéquation avec le principe de réalité soient communiquées aux établissements afin que les enseignants puissent assurer leurs missions dans la plus grande sérénité possible.

De plus, nous avons pu constater que la multiplicité des messages sur les exercices liés au PPMS, a abouti sur le terrain à faire un exercice sur la thématique « attentat ». Si l'exercice se cantonne à un exercice de confinement type séisme, cela ne pose pas de problème. En revanche l'exercice dont le scénario est une intrusion armée entraîne la déstabilisation et l'anxiété des équipes. Dans ce cas elles ne peuvent rester seules et doivent être accompagnées pour mettre en place le plan de mise en sécurité de l'établissement.

Nous pourrions nous réjouir comme le ministère de l'augmentation quantitative de la prise en charge des élèves en situation de handicap. Toutefois, les difficultés rencontrées par nos collègues ne nous le permettent pas. Les fiches SST traitées l'année dernière, nous ont montré que l'inclusion pouvait avoir des répercussions néfastes sur les conditions de travail de nos collègues et de leurs élèves. Les réponses apportées ne peuvent nous satisfaire.

La FSU demande que les moyens consacrés à la scolarisation des élèves à besoin particulier soient à la hauteur de l'ambition affichée. Nous vous demandons de prendre en compte dans le calcul des seuils de fermeture tous ces élèves qui nécessitent une attention très particulière et dont la prise en charge exige beaucoup de temps de préparation et d'auto-formation pour les enseignants.

Peut-on considérer qu'il s'agit d'une inclusion de qualité quand cela est fait dans une classe de plus ou moins trente élèves comme cela est la réalité en maternelle ou au collège ? Le but n'est pas l'inclusion à tout prix mais l'inclusion dans un environnement épanouissant pour tous.

Abordons plus spécifiquement la situation du **premier degré**. L'année dernière, un travail émanant du CTSD a été fait dans le département sur l'allègement des tâches administratives des directeurs. C'était l'un des engagements du ministère lors des chantiers métier « direction d'école ». Nous sommes en décembre et toujours rien. L'engagement n'est pas tenu. Mais comment pourrait-il l'être puisque chaque réforme ou chaque décision du ministère est accompagnée par son lot de consignes et d'exigences administratives? En conséquence, la FSU appelle les directrices et les directeurs à procéder eux-mêmes à la simplification.

Il en est de même pour la charge de travail des collègues pour qui enseigner n'est plus la seule obligation. Dans la vraie vie des écoles, le cadre des 108 heures annualisées explose et ne correspond plus aux exigences du métier. Conseil école-collège, handicap (PPS), nouveaux rythmes, nouveaux programmes, plus de maîtres, scolarisation des moins de trois ans, PAP, PAI, PPRE... à chaque fois qu'une nouvelle prescription arrive dans les écoles, on nous serine : « 108 heures », comme si ces dernières étaient extensibles à l'infini. De plus, les nouveaux programmes incitent au travail en équipe. Fort bien mais comment faire ? Sur quels temps ? Le nouveau cycle III (CM1, CM2 et 6ème) pointe le bout de son nez. On demandera aux enseignants du second degré de participer aux conseils de cycle 3 à l'école élémentaire, et aux enseignants du premier degré de participer aux conseils des classes de sixième de collège. Cela peut sembler d'excellentes idées sur le papier mais derrière ces belles intentions, il y a des personnes dont l'essence du métier est d'enseigner. Que doit-on penser d'une société régit par la « réunionite aiguë » dont l'activité principale est de noircir du papier ? Toutes ces mesures ont des répercussions sur la santé des enseignants qui sur le terrain se traduisent par du stress, du mal être, des TMS, de la souffrance, des congés maladie,...

Si les textes stipulent dans le premier degré que le service enseignant est de 27 heures hebdomadaires, la réalité du travail est plus proche des 44 heures par semaine, c'est beaucoup trop !

Une nouvelle organisation du temps de travail des enseignants du primaire est indispensable avec comme première étape la refondation des 108 heures.

Dans le **second degré**, l'inquiétude et le surmenage gagnent les personnels.

Surmenage des personnels administratifs et de direction qui doivent à la fois mettre en œuvre des dispositifs de sécurité parfois ubuesques et préparer une rentrée 2016 dans l'improvisation et l'incertitude en collège. Inquiétude des personnels enseignants qui a été alimentée par de récentes circulaires rectorales fort inquiétantes quant à l'avenir de certaines disciplines : menaces sur le bilingue qui entraîneront, à terme, des diminutions d'heures et des suppressions de poste en langue vivante, réduction du latin et du grec à la portion congrue de vernis culturel ou d'activité récréative. Ne parlons pas des formatages qui ont tenu lieu de formations à la réforme du collège : loin de calmer les inquiétudes de la profession, elles ont révélé l'impréparation et parfois même le manque de conviction des corps d'inspection et de direction à mettre en œuvre une réforme bancaire qui peine à faire sens pour les enseignants. Pour l'heure, beaucoup craignent pour leurs conditions de travail : services à trous, réunionnisme, enseignement hors de leur champ de compétence pour les professeurs de technologie, sciences physiques et sciences de la vie et de la terre. Rappelons enfin que cette « divine » réforme du collège s'est faite sur le modèle de la réforme du lycée dont le caractère salvateur est tellement évident...que le ministère continue de refuser d'en dresser le bilan...